





## Notice d'information

La FFTT vous propose de souscrire un contrat à conditions négociées, réservé aux Associations de moins de 300 membres :

- Vous souhaitez organiser un barbecue?
- > Vous prévoyez un rassemblement en dehors des exhibitions sportives ? Vous occupez les locaux d'une salle des fêtes pour un rassemblement ?
- Vous organisez un stage pendant les vacances scolaires ou non, des manifestations récréatives ?

Le contrat qui vous est proposé vous permet de bénéficier de garanties complètes, tout au long de l'année sans avoir besoin de faire une déclaration particulière.

La souscription est simple (tarif en fonction du nombre d'adhérents de l'Association).

## Deux garanties complémentaires vous sont proposées :

- Une garantie RC des Dirigeants : elle garantit les Dirigeants de l'Association si leur responsabilité est recherchée (par exemple, suite à détournement de fonds par le comptable de l'Association, suite à plainte pour faute degestion)
- **Une garantie PROTECTION JURIDIQUE** étendue qui vous donne notamment l'accès à une information juridique partéléphone.

N'hésitez pas à souscrire cette garantie PJ qui, cumulée à votre garantie RESPONSABILITE CIVILE vous permet d'être serein lors de l'exercice de votre activité sportive.

Si vous souhaitez souscrire, il suffit de nous retourner le bulletin d'adhésion joint.





N° de TVA intracommunautaire FR 95 440 315 943 Relevant du contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) 61 rue Taitbout - 75009 PARIS [12.16]







## Bulletin d'adhésion au Contrat Responsabilité Civile Association

Assureur: MMA IARD- 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans cedex 9

**N° contrat : 120138792 Echéance contractuelle : 1<sup>er</sup> septembre** 

COORDONNEES DE L'ASSOCIATION				
Nom du Club :N° d'affiliation FF			T :	
Prénom / Nom du Président :				
Siège social du club :				
Adresse de correspondance : _				
CP :Ville :	Téléphone :	Fax :		
Adresse mail :				
Nombre d'adhérents :	Date d'effet de la garant	ie :/	<i></i>	
Formules			Prime TTC	
	1 à 30 membres		45 €	
	31 à 75 membres		65€	
	76 à 100 membres		80€	
	.01 à 125 membres		93 €	
	.26 à 200 membres		105 €	
2	201 à 300 membres		120€	
. DC des Divissents	En option		20.6	+
+ RC des Dirigeants + Protection Juridique = 50 % d	la la prima PC		30 €	
<u> </u>	<u> </u>			
Contrat réservé aux associations de moins de 300 membres, au delà, nous consulter				
		Date et Signature		

A retourner à :

VERLINGUE
à l'attention de Myriam Bahuaud
4 Rue Berteaux Dumas
92200 Neuilly sur Seine

QUIMPER NANTES RENNES VANNES PARIS LILLE MULHOUSE STRASBOURG DIJON LYON AIX-EN-PROVENCE TOULOUSE BORDEAUX

MANCHESTER HALIFAX SHEFFIELD ZURICH



